



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

MA RENTRÉE,

MON ÉCOLE

FRANCOPHONE

INSCRIPTION@CEPEO.ON.CA



AVIS : Le gouvernement ontarien a annoncé une série d'allègements des mesures sanitaires, dont plusieurs dans les écoles. Le Guide à l'intention des parents et tuteurs des élèves sera mis à jour durant le congé de mars pour refléter ces changements.

**Guide à l'intention des parents et tuteurs des élèves du
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)
2021-2022**

MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION	4
FRÉQUENTATION SCOLAIRE	5
MODALITÉS GÉNÉRALES	5
PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL DES ÉCOLES (P.A.V.É)	6
CHANGEMENT DE MODE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE	7
CALENDRIERS SCOLAIRES	8
ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	8
CLASSES SYSTÉMIQUES	8
APPUI AUX ÉLÈVES AYANT UN PEI	9
NETTOYAGE, SÉCURITÉ ET MESURES D'HYGIÈNE	9
SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE	9
HYGIÈNE DES MAINS	9
PORT DU MASQUE / COUVRE-VISAGE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE	10
NETTOYAGE DES ÉCOLES / INFRASTRUCTURES PHYSIQUES	11
SÉCURITÉ DES ÉLÈVES	12
VISITEURS ET BÉNÉVOLES	12
VACCINATION	12
BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE	12
DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES / CAS ET SYMPTÔMES COVID-19	13
DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES	13

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES	14
ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES	14
CIRCULATION DANS L'ÉCOLE	15
FONTAINES D'EAU, SALLES DE TOILETTES ET ASCENCEURS	15
AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE	16
MATÉRIEL SCOLAIRE ET EFFETS PERSONNELS	17
JEU EXTÉRIEUR ET COUR DE RÉCRÉATION	17
PÉRIODES DE REPOS POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN	17
HEURE DU DÎNER	18
UTILISATION DES LOCAUX SPÉCIALISÉS	19
GYMNASE	19
SALLE DE MUSIQUE	20
RASSEMBLEMENTS, SORTIES, ACTIVITÉS SPORTIVES, ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES	21
VOYAGES INTERNATIONAUX	21
PHOTOS SCOLAIRES	22
CENTRES ÉDUCATIFS ET SERVICES DE GARDE	22
TRANSPORT SCOLAIRE	22
PROGRAMME DE NUTRITION	23
COMMUNICATIONS	23

MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION

La santé et la sécurité de nos élèves et de notre personnel demeurent notre priorité pour l'année scolaire 2021-2022.

Les équipes-écoles mettront en place toute une série de mesures visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 (par exemple, un horaire régulier de lavage des mains, le port du masque, la distanciation physique, un nettoyage accru). Vous pouvez prendre connaissance de ces mesures dans le [Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario](#) 2021-2022 du gouvernement provincial de l'Ontario, qui est régulièrement mis à jour.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les écoles et les conseils scolaires pourraient avoir à adopter, à tout moment, un fonctionnement alternatif selon la situation en matière de santé publique. Les équipes du CEPEO sont mobilisées afin d'assurer la mise en œuvre de plans concrets, le cas échéant.

Le présent guide s'appuie sur cinq principes directeurs :

1. La santé et sécurité des élèves et des employés;
2. Le bien-être et la santé mentale des élèves et des employés;
3. La continuité de l'apprentissage et de l'enseignement;
4. La conformité aux lignes directrices du ministère de l'Éducation;
5. La conformité aux directives et aux recommandations des autorités en santé publique.

Les mesures énoncées dans ce guide sont sujettes à changement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes des autorités gouvernementales et de santé publique. Nous vous demandons donc de consulter régulièrement la page Web cepeo.on.ca/retouralecole, nos médias sociaux et vos courriels, afin d'être au courant des plus récents développements. Des ressources complémentaires à ce guide sont également disponibles [sur le site Web du CEPEO](#).

Veuillez noter que les dernières mises à jour à ce document sont surlignées en jaune.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

MODALITÉS GÉNÉRALES

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, les parents, tuteurs et tutrices peuvent choisir le mode de fréquentation scolaire (présentiel ou virtuel) qui leur convient le mieux.

Présentiel:

Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants à l'école en personne. Pour plus d'informations sur les inscriptions dans les écoles du CEPEO, veuillez consulter le site web suivant: <https://cepeo.on.ca/retouralecole/#inscription>

Virtuel:

Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants au Programme d'apprentissage virtuel des écoles (PAVÉ). Pour plus d'informations sur les inscriptions au PAVÉ, veuillez consulter le site web suivant: <https://cepeo.on.ca/pave/>

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
Les élèves des écoles élémentaires, de la maternelle à la 8e année, sont en classe 5 jours par semaine. Les élèves reçoivent 300 minutes d'enseignement par jour et restent dans la même cohorte toute la journée.	Horaire en mode quadrimestre Les élèves des écoles suivantes fréquentent l'école 5 jours par semaine en suivant l'horaire des quadrimestres (c'est-à-dire 2 cours pendant environ 9 semaines): - É.s.p De la Salle - É.s.p Maurice-Lapointe - É.s.p Omer-Deslauriers - É.s.p Louis-Riel - É.s.p Gisèle-Lalonde - É.s.p L'Héritage - É.s.p Le Sommet Pour tous les détails, veuillez télécharger le calendrier scolaire

Horaire en mode semestriel

Les élèves des écoles secondaires suivantes fréquentent l'école chaque jour en suivant l'horaire en mode semestriel:

Programme d'apprentissage virtuel des écoles (PAVÉ)

É.s.p L'Alternative

É.s.p Rivière Rideau

É.s.p L'Académie de la Seigneurie

É.s.p Marc-Garneau

É.s.p Mille-Îles

É.s.p L'Équinoxe

É.s.p Pierre-de-Blois

Pour tous les détails, veuillez télécharger [le calendrier scolaire](#)

Tous les élèves du secondaire reçoivent 300 minutes d'enseignement par jour.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL DES ÉCOLES (P.A.V.É)

Le CEPEO continue d'offrir aux élèves de la maternelle à la 12e année la possibilité de suivre leurs apprentissages à distance de la maison à partir d'une classe virtuelle dans le cadre du Programme d'apprentissage virtuel des écoles (P.A.V.É) durant l'année scolaire 2021-2022.

Le site <https://cepeo.on.ca/pave/> décrit son fonctionnement et présente les modalités d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, qui se trouvent également sur le [Portail des parents du CEPEO](#).

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
• L'éventail complet du curriculum au palier élémentaire est offert, y compris le nouveau programme-cadre de mathématiques de la 1^{ère} à la 8^e année. • Pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, les parents doivent veiller : ○ à ce qu'un adulte s'assure que l'élève soit branché virtuellement selon l'horaire scolaire qui lui sera communiqué et soit accompagné pendant la journée. ○ à ce qu'un adulte soit à proximité des élèves de l'élémentaire pour toute urgence car le personnel enseignant en ligne ne sera pas en mesure de superviser et d'intervenir si l'élève fait face à une situation d'urgence à la maison.	• Les élèves de la 7^e à la 12^e année sont plus autonomes. Toutefois, les parents demeurent un appui essentiel pour veiller à ce que leurs enfants soient assidus aux cours. • L'ensemble des cours offerts au palier secondaire correspondent aux matières obligatoires selon le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ces derniers sont offerts en fonction de la demande, tout comme cela est le cas dans le cadre d'une école conventionnelle. • Au palier secondaire, les élèves participent à des programmes d'apprentissage synchrones avec leur enseignant (par matière) et asynchrones (travail indépendant ou travaux d'équipe liés au curriculum, études personnelles et périodes d'appui) pendant leur journée de classe. En dehors de l'horaire prescrit par le P.A.V.É., les élèves ont la possibilité de s'inscrire à un cours du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) en suivant les modalités prescrites par ce dernier.

CHANGEMENT DE MODE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Si en cours d'année, un parent souhaite changer le mode de fréquentation scolaire de son enfant (par exemple, du mode virtuel au mode présentiel), il est possible de le faire suivant les étapes suivantes :

- Après avoir créé votre compte sur le [Portail des parents du CEPEO](#), vous pouvez demander de modifier votre choix de mode de fréquentation scolaire en sélectionnant "En personne" ou "En ligne" en tout temps.
- Votre demande demeurera "En attente d'approbation" jusqu'à ce qu'elle soit approuvée par l'administration et que vous receviez un courriel de confirmation et de planification d'intégration dans la nouvelle classe de votre enfant, selon les modalités et les délais applicables.

- La capacité d'accueil et les mesures sanitaires exigées par les autorités gouvernementales et de santé publique pourraient influencer sur les délais de traitement de votre demande.
- Le CEPEO s'engage à traiter vos demandes dans les meilleurs délais, avec courtoisie, respect et professionnalisme.
- Les modalités et délais applicables se trouvent sur notre Portail des parents, ainsi que [sur le site du CEPEO](#).

CALENDRIERS SCOLAIRES

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
Vous pouvez consulter le calendrier élémentaire en suivant ce lien. Les dates pour la rentrée échelonnée des élèves de la maternelle et du jardin sont communiquées par l'école de votre enfant.	Vous pouvez consulter les calendriers secondaires en suivant ce lien.

ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

CLASSES SYSTÉMIQUES

- Les élèves des classes systémiques fréquentent l'école à temps plein au palier élémentaire et secondaire.
- Une période de transition est prévue pour les élèves qui participent aux classes distinctes à la fin août. Le personnel accompagnera l'élève afin de lui permettre de se familiariser avec le personnel, les locaux et les routines. Les mesures de distanciation physique et port du masque seront mises en œuvre et revues avec les élèves afin de les familiariser avec ces consignes sanitaires. La direction de l'école communiquera avec les parents pour plus de détails.
- L'accès à la salle sensorielle est limité à un élève à la fois. L'élève a son propre bac sensoriel.
- Une couleur est assignée à chaque élève (p.ex., par un dossard ou par une affiche couleur avec la photo de l'élève). Cette couleur est utilisée pour identifier l'espace de travail autonome de l'élève, son matériel, sa tour de travail et ses bacs.

- Un local où l'on peut accompagner et superviser l'élève est prévu en cas de situation d'auto-régulation difficile. Le local est nettoyé après usage.
- Un espace pour bouger est prévu dans la salle de classe. Les élèves peuvent y accéder, un à la fois, à différents appareils (p. ex., une bicyclette stationnaire, un trampoline, etc.). L'équipement est désinfecté après chaque utilisation.

APPUI AUX ÉLÈVES AYANT UN PEI

Un appui pédagogique et la mise en œuvre d'un plan d'enseignement individualisé (PEI) continuent d'être offerts selon les recommandations et les stratégies développées pour l'élève. Ces stratégies pourraient être adaptées en mode virtuel.

NETTOYAGE, SÉCURITÉ ET MESURES D'HYGIÈNE

Pour assurer une sécurité maximale, les écoles adoptent avec vigilance un plan sanitaire doté de multiples mesures fiables. Ces mesures permettront de limiter le risque de propagation de la COVID-19 tout en respectant les consignes prescrites par les autorités gouvernementales et de santé publique.

SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

Le personnel enseignant vulgarisera aux élèves les symptômes associés à la COVID-19. Les enseignants inculqueront également aux apprenants l'importance de s'adresser immédiatement à un membre du personnel s'ils ressentent l'un des symptômes et pensent être infectés.

HYGIÈNE DES MAINS

L'hygiène des mains consiste à laver ou à désinfecter les mains pour réduire et éliminer les germes qui contribuent à la propagation de la COVID-19. Veuillez consulter la fiche de [enseignements Comment se laver les mains \(PDF\)](#) de Santé publique Ontario.

- Le savon et l'eau seront privilégiés puisqu'il s'agit de la méthode la plus efficace.
- Le désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) d'au moins 60 % sera disponible dans les endroits où le lavage des mains est difficile. Le DMBA peut être utilisé par des enfants.
- Des bouteilles de désinfectant pour les mains sont installées à proximité de toutes les portes d'entrée de l'école, dans les classes

portatives, et dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

- L'hygiène des mains est pratiquée systématiquement :
 - en arrivant à l'école le matin;
 - avant d'entrer en salle de classe, au centre de ressources, au laboratoire d'informatique et au gymnase;
 - en revenant de la récréation ou de l'heure du dîner;
 - avant et après avoir mangé (collation, dîner, etc.);
 - avant et après être allé aux toilettes;
 - après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué;
 - avant et après l'utilisation de matériel ou d'une surface partagé;
 - en quittant l'école en fin de journée.

PORT DU MASQUE / COUVRE-VISAGE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

Nous vous encourageons à montrer à votre enfant comment mettre, porter et retirer son masque de façon sécuritaire en prévision de la rentrée scolaire. Toutes demandes d'exemption médicale au port du masque devront être adressées à la direction de l'école. Veuillez consulter cette vidéo pour plus d'informations sur le port du masque ([suivre le lien](#)).

Les lignes directrices sur le port du masque visent à réduire la transmission du virus qui cause la COVID-19. Ce virus est transmissible d'une personne à l'autre par les gouttelettes (projetées par la parole, la toux ou l'éternuement) qui peuvent rester en suspension dans l'air et tomber sur des surfaces partagées avec autrui. Pour soutenir l'étiquette respiratoire, des mouchoirs et des poubelles accessibles sans contact (par exemple avec une pédale ou à panier ouvert) seront visiblement disposés dans tous les locaux fréquentés dans l'école.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
• Les élèves de la maternelle et du jardin recevront deux masques en tissu à 3 épaisseurs qu'il seront tenus de porter à l'intérieur de l'école, dans les couloirs, en classe et dans les	• Les élèves de la 9e à la 12e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans

autobus scolaires. Une masque chirurgical bleu sera donné à votre enfant en cas d'oubli. - Les élèves de la maternelle à la 8e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans les couloirs, en classe et dans les autobus scolaires. NOUVEAU- Les élèves peuvent retirer le masque lorsqu'ils sont à l'extérieur avec leur cohorte tout en respectant la distanciation physique autant que possible. - Les élèves doivent se procurer leurs propres masques non médicaux ou en tissu. Des masques non médicaux à trois épaisseurs et en tissu sont également mis à la disposition des élèves.	les couloirs et en classe. NOUVEAU- Les élèves peuvent retirer le masque lorsqu'ils sont à l'extérieur tout en respectant la distanciation physique autant que possible. - Les élèves doivent se procurer leurs propres masques non médicaux ou en tissu. Des masques non médicaux à trois épaisseurs et en tissu seront également mis à la disposition des élèves.
--	--

NETTOYAGE DES ÉCOLES / INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

Le nettoyage des espaces a lieu de manière assidue. De plus, les surfaces fréquemment touchées seront nettoyées et désinfectées avec rigueur régulièrement (minimum deux fois par jour). La fréquence de nettoyage est ajustée en fonction de leur utilisation.

Ventilation

Le Conseil scolaire respecte toutes les exigences ministérielles en matière de ventilation et continuera d'optimiser la qualité de l'air dans ses écoles en améliorant la ventilation et la filtration. Veuillez consulter les directives ministérielles [en consultant ce lien](#).

Pour les écoles sans ventilation mécanique ([suivre ce lien pour voir la liste des écoles](#))

- L'ajout d'unités portatives de filtration d'air (HEPA) dans tous les espaces qui servent à l'apprentissage y compris les gymnases, les bibliothèques, les cafétérias, les garderies, les espaces administratifs ainsi que les bâtiments préfabriqués.
- L'ouverture des fenêtres afin de maximiser l'apport d'air frais et assurer la circulation d'air.

Pour les écoles à ventilation mécanique ([suivre ce lien pour voir la liste des écoles](#))

- L'ajout d'unités portatives de filtration d'air (HEPA) dans toutes les salles de classe de maternelle-jardin;

- L'installation de filtres MERV 13 dans les systèmes de ventilation mécanique et le changement fréquent de filtres tout au long de l'année;
- Le fonctionnement des systèmes de ventilation deux heures ou plus avant et après l'occupation de l'école;
- Le calibrage des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation pour un débit d'air maximal et une entrée d'air frais accrue;
- La vérification du système de ventilation d'extraction selon un calendrier d'inspection établi et conforme aux normes de l'industrie.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Six (6) exercices d'évacuation (feu) et deux exercices de confinement (lockdown) auront lieu tel que mandaté par la loi. Les consignes de santé et de sécurité, incluant la distanciation physique, s'appliqueront pendant ces exercices qui seront supervisés par le personnel de l'école.

VISITEURS ET BÉNÉVOLES

NOUVEAU- La présence des visiteurs suivants est autorisée à l'école :

- Visiteurs liés à un programme pédagogique (ex. formations en premiers soins pour certaines MHS, expert dans le domaine de la construction pour une présentation dans un atelier, invité expert en numératie pour présentation dans un cours de mathématique, etc.);
- Artistes invités;
- Conférenciers.

Ces visiteurs DOIVENT fournir une preuve de vaccination et suivre toutes les mesures sanitaires en vigueur dans nos écoles. Notez que si la présence de ces visiteurs affecte la capacité en conciergerie, la direction d'école peut décider de ne pas permettre l'accès en dehors des heures de classe afin de prioriser le travail effectué par la conciergerie.

VACCINATION

Veuillez consulter les différentes ressources du gouvernement de l'Ontario et des autorités de santé publique sur la vaccination de la COVID-19: <https://cepeo.on.ca/retouralecole/vaccination/>

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE

Le CEPEO tient à créer un environnement scolaire bienveillant qui favorise la santé mentale et le bien-être et qui contribue à faciliter le retour à

l'école de tous les élèves. Les services de soutien en santé mentale continueront d'être offerts aux élèves dans le besoin, peu importe le modèle de prestation d'enseignement scolaire identifié (présentiel ou virtuel).

Des modules de sensibilisation adaptés au niveau scolaire seront offerts aux élèves par les enseignant(e)s à la rentrée.

Des ressources sont également mises à la disposition des élèves et des parents sur le [site web du CEPEO](#).

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez une urgence en matière de santé mentale ou de dépendances, veuillez vous rendre aux services d'urgence de votre hôpital local ou appelez le 9-1-1. Même en ces temps inhabituels, il est important d'obtenir l'aide immédiate dont vous avez besoin pour entretenir votre bien-être. Il y a des intervenants prêts et disponibles à vous aider.

En cas d'incertitude sur l'ampleur de vos problèmes de santé mentale ou si vous désirez parler de votre situation, contactez Télésanté Ontario au 1-866-797-0000, ou la ligne de crise pour enfants et adolescents de votre région, au 1 (877) 377-7775.

Les enfants et les jeunes peuvent également parler à un conseiller 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en communiquant avec Jeunesse, J'écoute au 1-800-668-6868 ou en envoyant le message texto PARLER au 686868.

La Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être - Premières Nations, Métis et Inuits est également disponible en composant le 1-855 242-3310 ou <https://www.espoirpourlemieuxetre.ca>.

DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES / CAS ET SYMPTÔMES COVID-19

DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

Les parents dont les enfants fréquentent l'école en mode présentiel doivent remplir le formulaire d'auto-évaluation des symptômes de COVID-19 chaque matin avant leur arrivée à l'école. Les formulaires d'auto-évaluation sont disponibles sur le [site web du CEPEO](#) et sur le site web de l'école. **Cette auto-évaluation ne doit pas être envoyée à l'école.**

L'outil de dépistage de la COVID-19 du gouvernement pour les écoles et les services de garde a été mis à jour <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
• Une confirmation verbale que les élèves ont fait leur auto-évaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19 sera demandée par le personnel enseignant en salle de classe à chaque matin.	• Les élèves de la 9e à la 12e année doivent confirmer tous les jours, en salle de classe, avoir rempli le formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 disponible sur le site web du CEPEO et sur le site web de l'école.

Signalement des cas de COVID-19 pour les élèves

- Veuillez consulter les [Directives opérationnelles du gouvernement de l'Ontario pour la gestion de cas de la COVID-19](#)
- Les conseils scolaires doivent signaler quotidiennement au ministère de l'Éducation tous les cas de COVID-19 confirmés au sein de leur communauté scolaire. Les cas de COVID confirmés dans nos écoles sont répertoriés sur le site web du CEPEO et des écoles par l'entremise des sites Web du gouvernement et des bureaux de santé locaux, lorsque l'information est disponible. Veuillez noter que seuls les cas confirmés positifs par les autorités de santé publique y sont ajoutés.

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES

- Des espaces sont identifiés pour accueillir les élèves. Une signalisation et des affiches sont utilisées pour guider votre enfant.
- Des stations de désinfection des mains sont positionnées dans chaque entrée de l'école.
- Une entrée et une sortie sont identifiées par cohorte. Le personnel de l'école coordonne les assignations.
- Des membres du personnel sont présents au débarcadère d'autobus pour assurer la sécurité de tous les groupes d'élèves.
- Les élèves qui arriveront en retard devront accéder à l'école par la porte principale à laquelle sera attitrée un surveillant et une station de

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
• À son arrivée à l'école, l'élève doit porter un masque non-médical ou en tissu (maternelle à la 8e année), se désinfecter les mains, respecter la signalisation affichée dans les couloirs et se conformer à la distanciation physique prescrite. • Au moment d'accéder à l'école, tous les élèves sont directement dirigés et accompagnés vers leur salle de classe par un membre du personnel. • En fin de journée, une sortie des classes en cascade est préconisée afin de permettre une circulation fluide dans les corridors, les escaliers et vers les autobus.	• Des voies d'accès sont assignées aux différents niveaux scolaires pour l'entrée et la sortie des classes. • À son entrée à l'école, l'élève doit porter un masque non-médical ou en tissu, se désinfecter les mains, respecter la signalisation affichée dans les couloirs et se conformer à la distanciation physique prescrite. • En fin de journée, une sortie des classes en cascade est préconisée afin de permettre une circulation fluide dans les corridors, les escaliers et vers les autobus.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- Les groupes se verront assigner différentes entrées et sorties pour accéder et sortir des classes, là où cette mesure peut s'appliquer.
- Dans la mesure du possible, certains niveaux sont limités à certaines zones (ou étages) de l'école.
- Les corridors et escaliers sont identifiés pour une circulation dans un seul sens (sens unique) dans la mesure du possible.
- Les portes d'accès aux corridors, aux escaliers et aux salles de classe sont ouvertes afin de minimiser la manipulation des poignées pendant les plages de temps où il y a plusieurs déplacements dans l'école.
- Des repères visuels et physiques, tels que du ruban adhésif sur le sol et des panneaux ou des affiches sur les murs, sont placés sur le territoire de l'école afin de respecter la distanciation prescrite dans les rangs et files d'attente.

FONTAINES D'EAU, SALLES DE TOILETTES ET ASCENCEURS

- Dans la mesure du possible, seules les fontaines automatiques (sans bouton à appuyer) sont accessibles pour remplir les bouteilles d'eau.
- Dans le cas des classes ayant une toilette individuelle, le protocole prévu pour le nettoyage de la salle de toilette doit être respecté sans quoi l'usage sera interdit.
- L'ascenseur n'est utilisé que par une seule personne à la fois, à moins de circonstances particulières. Si un adulte accompagne un élève dans l'ascenseur, le port du masque est obligatoire pour l'adulte et l'élève (de la maternelle à la 12e année), sauf par une exception autorisée.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
• Un horaire d'accès aux salles de toilettes est établi afin de minimiser les contacts et limiter les déplacements dans les couloirs. Un lavabo et un urinoir sur deux seront bloqués.	• Des salles de toilettes sont désignées par niveau d'études. Un lavabo et un urinoir sur deux seront bloqués.

AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE

- La quantité de meubles non essentiels est réduite.
- Les classes à effectifs plus élevés sont déplacées dans des espaces plus grands, si possible.
- Les carpettes ont été enlevées.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
• Les aires d'apprentissage en maternelle-jardin ont été réaménagées et le nombre d'enfants dans chaque aire d'apprentissage est limité afin de permettre la distanciation. • Le mobilier des classes est placé en rangées dans le respect de la distanciation. Les tables de collaboration sont autorisées	• Le mobilier des classes est placé en rangées dans le respect de la distanciation.

si l'espace le permet.

- Des repères visuels et des panneaux directionnels sont installés pour favoriser la distanciation prescrite et une circulation sécuritaire.

MATÉRIEL SCOLAIRE ET EFFETS PERSONNELS

- L'utilisation de matériel commun est autorisée. C'est pourquoi l'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire seront imposées, et ce dans la volonté de minimiser le risque d'infection lié au matériel commun.
- Le travail de collaboration continue à être favorisé entre les élèves, tout en respectant la distanciation requise.

JEUX EXTÉRIEURS ET COUR DE RÉCRÉATION

- Le partage du matériel à l'extérieur est autorisé à condition de pratiquer une hygiène des mains et une étiquette respiratoire appropriées.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE

Les élèves doivent rester au sein de leur cohorte lors des récréations à l'extérieur.

Le port du masque peut être retiré à l'extérieur, mais la distanciation physique doit être respectée autant que possible.

PÉRIODES DE REPOS POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN

- Les couvertures et les peluches personnelles seront permises mais devront être conservées dans le sac à dos et utilisées seulement pendant le repos.

- L'utilisation des tapis/matelas de repos, qui appartiennent à l'école, est autorisée. Ceux-ci sont désinfectés après chaque usage et ou identifié au nom d'un élève
- Aucun jouet de la maison n'est permis.
- Si l'espace est limité, les enfants se placent pied-tête ou pied-pied.

HEURE DU DÎNER

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
• Chaque élève doit apporter sa propre bouteille d'eau et boîte à dîner étiquetées. L'élève doit les conserver avec lui sans les partager. • Les services de distribution de berlingots de lait et de pizza sont autorisés. • Il est recommandé que les élèves de l'élémentaire dînent à l'école afin de réduire les déplacements et les contacts avec l'extérieur au courant de la journée scolaire. Une deuxième auto-évaluation doit être faite par le parent pour son enfant avant son retour à l'école en après-midi.	• Chaque élève doit apporter sa propre bouteille d'eau et boîte à dîner étiquetées qu'il conserve avec lui sans les partager. • Les élèves du palier secondaire sont autorisés à dîner hors du campus. Une deuxième auto-évaluation doit être faite avant son retour à l'école. Les cafétérias peuvent être utilisées, comme suit : • Les limites de capacité d'accueil des cafétérias doivent être fixées de manière à permettre une distance de deux mètres entre les cohortes, et ce avec autant de distance que possible au sein des cohortes. • L'usage du micro-ondes est autorisé.

UTILISATION DES ESPACES COMMUNS ET DES LOCAUX SPÉCIALISÉS

ESPACES COMMUNS

Les salles de classe communes, les bibliothèques ainsi que les laboratoires d'informatique et de technologie sont autorisés. Les espaces intérieurs partagés dans les écoles doivent être utilisés autant que possible par une seule cohorte à la fois. Le port du masque est requis et la distanciation doit être maintenue entre les cohortes si plusieurs utilisent un espace partagé.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASSE

- **NOUVEAU-** Les activités physiques, à contact élevé ou à haute intensité, à l'intérieur peuvent reprendre. Toutes les personnes qui participent à des activités sportives et à des activités à contact élevé ou forte intensité doivent porter un masque, mais peuvent l'enlever temporairement pour participer activement aux activités (par exemple, les masques peuvent être enlevés pendant une partie de basket-ball mais doivent être portés sur le banc.).
- Les activités à faible contact sont autorisées à l'extérieur. Le port du masque n'est pas obligatoire. (cross-country, golf, sports individuels, athlétisme, etc.)
- Les mêmes consignes s'appliquent aux activités sportives interscolaires.

ACTIVITÉS SPORTIVES INTERSCOLAIRES: **maternelle à 12^e année** (SPORTS D'ÉQUIPE, SPORTS CEPEO, OFSAA, ETC.)

NOUVEAU- Les sports interscolaires à tous les niveaux (maternelle - 12^e année) peuvent reprendre. Toutes les personnes qui participent à

des activités sportives parascolaires et à des activités à contact élevé ou forte intensité doivent porter un masque, mais peuvent l'enlever temporairement pour participer activement aux activités (par exemple, les masques peuvent être enlevés pendant une partie de basket-ball mais doivent être portés sur le banc).

Les mesures relatives aux activités sportives interscolaires doivent respecter les exigences de la section [Éducation physique et santé](#) : Les mêmes consignes s'appliquent aux activités sportives interscolaires, c'est à dire ;

- Les activités physiques à contact élevé ou à haute intensité à l'intérieur sont autorisées. Le port du masque est requis en tout temps.
 - Les activités physiques à contact élevé ou à haute intensité à l'extérieur sont autorisées. Le port du masque est requis en tout temps pour les sports où la distanciation n'est pas possible. (sports d'équipes comme soccer, football, basketball, rugby, etc.)
 - Les activités à faible contact sont autorisées à l'intérieur. Le port du masque est obligatoire en tout temps. (cross-country, golf, sports X individuels, athlétisme, etc.)
 - Les activités à faible contact sont autorisées à l'extérieur. Le port du masque n'est pas obligatoire si une distanciation de plus de deux mètres peut être maintenue en tout temps. (cross-country, golf, sports individuels, athlétisme, etc.)
 - Les activités parascolaires sont autorisées. Le port du masque est requis à l'extérieur si la distanciation n'est pas maintenue entre les cohortes. Un enregistrement des présences est requis pour les activités parascolaires.
- Le port des masques médicaux de type N-95 par les élèves est à proscrire lors de pratique de sports à l'intérieur & l'extérieur.



- Bien que les activités parascolaires soient permises, les entraîneurs externes sont considérés comme des bénévoles et ne sont donc pas autorisés.

SALLE DE MUSIQUE

NOUVEAU- L'utilisation des **instruments à vent** est autorisée à l'intérieur, sous réserve des conditions suivantes :

- Maintien de la distanciation et, de préférence, utilisation de grands locaux bien ventilés.
 - Écoles élémentaires : au sein d'une cohorte, en maintenant une distance minimale d'au moins deux mètres entre les élèves
 - Écoles secondaires : en maintenant une distance minimale d'au moins deux mètres entre les personnes
- Le port du masque est obligatoire lorsque les élèves ne participent pas activement à l'activité (les masques pourront être enlevés pendant les activités de musique mais doivent être portés avant le début de l'activité musicale et après sa fin).
- S'ils sont partagés, les instruments à vent doivent continuer à être bien désinfectés entre chaque utilisation.

Le **chant** est autorisé à l'intérieur en autant qu'une distance aussi grande que possible soit maintenue, que le masque soit porté durant le chant et, de préférence, que l'activité ait lieu dans un grand local bien ventilé. De plus, les cohortes doivent être respectées à l'élémentaire.

RASSEMBLEMENTS, SORTIES, ACTIVITÉS SPORTIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES

NOUVEAU- Les rassemblements intérieurs avec un nombre maximal de 50 élèves sont autorisés au palier secondaire pour les niveaux de la 7e à 12e année.

Les rassemblements intérieurs demeurent interdits pour les élèves de l'élémentaire (maternelle à la 6e année).

Le port du masque et une distanciation au sein et entre les cohortes demeurent obligatoires.

Les activités parascolaires sont autorisées. Les cohortes peuvent interagir à l'extérieur à condition d'encourager le maintien de la distance physique, et à l'intérieur en respectant le port du masque en plus de la distanciation physique. Toutes les mesures de sécurité doivent être respectées.

NOUVEAU- Les activités des clubs et comités (ex: journaux étudiants, clubs d'échecs, gouvernement des élèves, etc.) sont maintenant autorisées. Les cohortes peuvent interagir à l'extérieur à condition d'encourager le maintien de la distance physique, et à l'intérieur en respectant le port du masque en plus de la distanciation physique.

Les sorties éducatives sont permises de la 7e à la 12e année tout en respectant les restrictions sanitaires en vigueur au niveau de l'école, sur

l'autobus et sur les lieux visités.

VOYAGES INTERNATIONAUX

Les élèves sont tenus de suivre les consignes de santé et de sécurité du gouvernement fédéral lors de leur retour au pays ([Suivre le lien](#)).

Les enfants non vaccinés de moins de 12 ans sont désormais exemptés de la quarantaine exigée par le gouvernement fédéral s'ils ont voyagé en compagnie d'une personne admissible à une exemption de quarantaine en fonction de leur statut vaccinal. Toutefois, ils ne peuvent pas fréquenter l'école ou les services de garde d'enfants pendant 14 jours suivant leur arrivée. Les élèves peuvent continuer de fréquenter l'école ou les services de garde d'enfants si leur déplacement international a lieu uniquement en raison d'une modalité de garde transfrontalière.

PHOTOS SCOLAIRES

La prise de photos scolaires est autorisée. Uniquement les photos individuelles seront permises. L'école de votre enfant vous fournira tous les détails relatifs à la prise de photos scolaires.

CENTRES ÉDUCATIFS ET SERVICES DE GARDE

Les modalités de prestation de service incluant les inscriptions, les transitions entre la journée scolaire et le programme avant/après l'école, ainsi que les mesures de santé et sécurité seront communiqués aux parents par les gestionnaires des services.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Le port du masque est obligatoire pour les élèves de la maternelle et du jardin.
- Le port du masque est obligatoire pour les élèves de la 1ère à la 12e année.
- Le port du masque est obligatoire pour les chauffeurs.
- Chaque élève devra prendre place au siège qui lui aura été assigné. Pour les usagers des autobus du Consortium de transport scolaire d'Ottawa (CTSO), le siège d'autobus assigné peut être consulté sur le [Portail des parents](#). Le siège d'autobus assigné par le Consortium

de transport scolaire de l'Est (CTSE) vous sera communiqué par l'école, sur demande.

- Le CTSO communiquera par courriel avec chaque famille afin de confirmer le statut des élèves et pour divulguer les détails liés aux arrêts, aux heures d'embarquement et de débarquement.
- Le CTSE invite les parents à visiter son site Web pour obtenir l'ensemble des détails.

Pour signaler tout changement au statut de votre enfant, prière de communiquer avec le [CTSO](#) ou le [CTSE](#).

PROGRAMME DE NUTRITION

Les programmes de nutrition et d'alimentation administrés par un tiers ainsi que les événements alimentaires non pédagogiques (comme une journée pizza) sont autorisés.

COMMUNICATIONS

L'administration du CEPEO et les directions d'école continueront de communiquer avec les parents régulièrement par courriel, par l'entremise des sites Web et à travers les médias sociaux.

Le [site Web](#) du CEPEO est mis à jour régulièrement.

Veuillez informer par courriel le secrétariat de l'école de tout changement au niveau des coordonnées des personnes-contact afin de nous permettre de vous joindre promptement.